

LA PRESSE VRAIMENT CANADIENNE-FRANÇAISE EST FIERE DES SUCCES DE NOS INSTITUTIONS CANADIENNES-FRANCAISES

Aux débuts d'une jeune race comme celle que nous formons, certaines évolutions se produisent qui passeraient inaperçues chez les vieux peuples, mais qui, chez nous, doivent attirer notre attention, parce qu'elles marquent une ère nouvelle et l'entrée de nos concitoyens dans un nouveau champ d'opérations. C'est ainsi que nous devons être fiers aujourd'hui de constater les succès d'une de nos institutions nationales, La Sauvegarde, Cie d'assurance-vie de Montréal. En effet, c'est avec la fondation de cette institution que nos concitoyens ont, pour la première fois, mis les pieds dans ce champ d'opérations qu'est l'assurance régulière sur la vie. Ses fondateurs l'ont établie avec tout le courage nécessaire, et l'ont administrée avec toute la sagesse et la prudence qu'il fallait déployer pour réussir comme ils ont réussi. Ils ont été compris par leurs concitoyens. Toute la classe dirigeante de notre nationalité a donné à La Sauvegarde son approbation dès sa fondation, en en devenant actionnaires. Toutes les autres classes ont suivi l'exemple tracé, réalisant combien il était de leur intérêt d'avoir leurs propres institutions et de ne pas laisser leurs épargnes s'en aller aux mains des étrangères. Nous ne pouvons nous empêcher de féliciter vivement nos compatriotes de ce bon esprit qu'ils ont témoigné et de leur demander de continuer dans cette voie. La Sauvegarde plus que jamais est digne de leur encouragement. Les succès qu'elle a obtenus la classent d'emblée au premier rang des institutions d'assurance-vie, fondées dans notre pays, même depuis dix ans. Qu'on en juge, plutôt par l'exposé suivant:—

Son capital souscrit atteint maintenant \$600,000, et tout fait prévoir que le plein montant du capital autorisé de un million sera souscrit d'ici à quelques mois. Le chiffre de ses assurances en force est de \$2,000,000, rapportant un revenu annuel de plus de \$70,000,000. Tout en réalisant ces magnifiques résultats, la Sauvegarde a réussi néanmoins à se créer un surplus considérable sur le chiffre de sa réserve, calculé à 3.5 p. c. [tout comme les plus vieilles compagnies] pour la garantie de ses assurés. Le capital qu'elle tient disponible est de \$68,379.86.

Ces succès sont sans précédent dans l'histoire de l'assurance sur la vie au Canada. D'après le rapport des dernières années fiscales des compagnies fondées dans notre pays depuis 10 ans, il appert que l'augmentation des affaires de La Sauvegarde a été de 85 p. c. plus élevé que la moyenne réalisée par ces

institutions. Par contre, ses dépenses ont été de 25 p. c. moins élevées et les "lapses" de 26 p. c. moins nombreux que dans ces compagnies. C'est une preuve de la bonne administration des affaires de La Sauvegarde.

Un autre point sur lequel nous attirons l'attention de nos lecteurs c'est que les administrateurs de la compagnie sont tous actionnaires pour un chiffre élevé. Ceci est une garantie qu'ils apporteront à la gestion des affaires de la compagnie toute l'attention et le soin désirables afin d'en assurer le succès. Ce sont en outre des gens universellement connus par leur honorabilité, leur intégrité, leur compétence en affaires et leur dévouement aux intérêts nationaux. Qu'il nous suffise de les nommer pour justifier aux yeux du public ce que nous avançons; ce sont: MM. G. N. Ducharme, président; Hon. J. A. Ouimet, C. P., 1er vice-président; Hon. F. L. Bélique, 2ème vice-président; Hon. N. Pérodeau, H. Laporte, Hon. R. Dandurand, Hon. N. A. Belcourt, C. R. M. P., J. E. Bédard, C.R., M. Wilson, de la maison Boivin Wilson; P. Bonhomme, gérant général; H. Bourassa, M. P., secrétaire trésorier; E. P. Lachapelle, M. D., médecin général.

Le meilleur conseil que nous puissions donner à nos compatriotes qui désirent s'assurer est de s'adresser à cette institution.

LES MARCHANDS DE CHARBON DE L'ONTARIO

Les marchands de charbon faisant partie de la Western Ontario Coal Association, se sont réunis la semaine dernière, à London, Ont. Il était venu un grand nombre de marchands de l'Ouest d'Ontario et aussi un certain nombre de l'Est. Presque tous les marchands de charbon de London étaient également aux séances que présidait M. J. C. Hay, de Listowel, président. Après avoir rappelé le but et l'objet de l'Association, il est entré dans quelques détails sur les résultats qu'elle avait obtenus depuis sa fondation.

Ont également pris la parole: M. Robert Lake, de Jackson, Mich., vice-président de l'Association Internationale et président des Associations du Michigan et de l'Indiana, ainsi que M. Delos Hull, de la Retail Coalmen's Association de Chicago.

Le but réel de la réunion n'était pas tant de s'occuper de la question de la grève que les membres de l'Association ne paraissent pas prendre beaucoup au sérieux. Un des membres a déclaré: "Ce que nous voulons surtout c'est mettre fin au tort que nous causent les jobbers de Buffalo et autres endroits en vendant directement aux consommateurs le charbon à vapeur, en passant par-dessus la tête des commerçants attitrés.

A certaines époques, il arrive que les consommateurs peuvent acheter des jobbers, meilleur marché que les marchands de charbon eux-mêmes, mais c'est au marchand que le consommateur doit recourir quand le jobber n'a plus de charbon à sacrifier ici".

* * *

Un banquet a réuni à l'Hôtel Tecumseh, de London, les 136 membres présents de l'Association. Le gérant de l'Hôtel Tecumseh, M. Bennett Bond, a fait comme toujours honneur à sa réputation dans cette occasion.

ASSOCIATION DES EPICIER EN GROS

La Dominion Wholesale Grocers Guild a eu son assemblée annuelle, jeudi de la semaine dernière, dans la salle du Conseil du Board of Trade. Le Colonel J. I. Davidson présidait.

Les élections ont donné le résultat suivant:

Président.—M. Albert Hébert, de MM. Hudon, Hébert et Cie Ltée, Montréal.

Vice-Présidents: — Ontario, M. H. C. Beckett, Hamilton; Québec, M. Archibald Miller, Québec; Nouveau-Brunswick, M. Geo. E. Barbour, St. John; Nouvelle-Ecosse, M. M. Dwyer, Halifax; Ile du Prince-Edouard, M. N. Rattenbury, Charlottetown; Manitoba, M. K. McKenzie, Winnipeg; Colombie Anglaise, M. C. H. Todd, Victoria.

L'EPICIER ET LE PROFIT

Les profits supposés dans l'épicerie sont chose très décevante, le marchand ne fait pas toujours un bénéfice aussi élevé qu'il le pense. Des diminutions se produisent auxquelles il n'aurait jamais pensé, à moins qu'il n'ait apporté à la question toute sa force de raisonnement tout son jugement, toute son énergie. Dans l'établissement du prix courant d'un article, il faut considérer un certain nombre de dépenses, telles que loyer, salaires des employés, éclairage, combustible, chevaux, voitures de livraison, harnais, fourrage, etc., dépréciation du matériel de magasin, perte de poids de certaines marchandises, pertes d'argent sur ventes mauvaises, assurance, taxes, etc. (voir le journal "Retail Merchant").

Supposons que pour une journée ces frais s'élèvent à \$20 et que les ventes de cette journée aient été de \$200. Si les frais sont de 10 pour cent [ce qui est généralement admis] les frais s'élèvent à une telle proportion que ce n'est une proportion plus forte que les affaires de la journée ont été faites à perte, car il n'y a aucun profit, rien n'est laissé pour l'intérêt ou pour placement de capital, ou même comme salaire pour le propriétaire. D'après cela, on voit que pour représenter convenablement le prix